



CATALOGUE DE FORMATION 2024

GROUPE **PRORISK**

Vous êtes parés

PRÉSENTATION

Édito

Ils nous font confiance

Nos activités

Nos clients

SÛRETÉ MARITIME ET PORTUAIRE

. CSO - Agent de Sûreté de Compagnie ISPS – 13.1

. SSO - Agent de sûreté de navire ISPS – 13.2

. PFSO - Agent de sûreté d'installation portuaire ISPS – 18.1

. DSD (Designated Security Duties) - Formation spécifique à la sûreté maritime – STCW2010 – ISPS 13.3

. SA (Security Awareness) - Sensibilisation à la sûreté maritime – STCW2010 – ISPS – 13.4

. Formation ISPS – 18.2 - Personnel des installations portuaires chargé des tâches spécifiques de sûreté

. Formation ISPS – 18.3 - Sensibilisation à la sûreté portuaire

. ACVS - Agent chargé des visites de sûreté préalables à l'accès des ZAR (3 modules) - Auditeur interne sûreté pour les navires et les installations portuaires

DÉFENSE CONTRE LA PIRATERIE

. Prévention des actes de piraterie et des attaques à main armée

. Dirigeants des entreprises privées de protection des navires

. Agents employés par les entreprises privées de protection des navires (APPN)

. Recyclage de la compétence « emploi de l'arme en dotation »

FORMATION MARITIME - APPUI AUX PROJETS MARITIMES

- . Familiarisation en matière de sécurité maritime
- . Initiation au Code ISM et aux responsabilités de DPA
- . Crowd management & Direct service to PAX en ligne (personnels servant à bord des navires à passagers)

CYBERSÉCURITÉ

- . Sensibilisation à la cybersécurité en présentiel
- . Management de la cybersécurité pour TPE/PME
- . Le RGPD dans les TPE/PME
- . Le RGPD dans le domaine scolaire
- . Mentoring du délégué à la protection des données

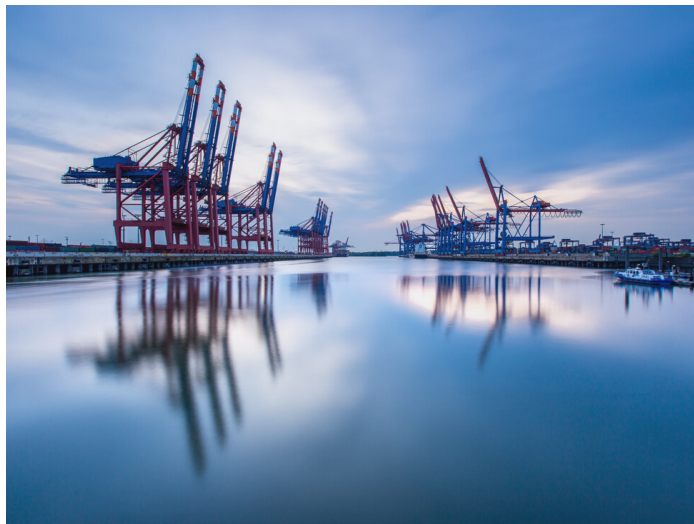
CYBERSÉCURITÉ DANS LE MONDE MARITIME

- . Management de la cybersécurité en monde maritime
- . Management général de la cybersécurité pour les activités maritimes

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- . Formation en ligne
- . Parcours de formation à la carte
- . Bilan Qualité 2022
- . Conditions générales de vente
- . Informations générales

| ÉDITO



Depuis 2018, GROUPE PRORISK anime, développe et gère le centre de formation agréé, créée en 2005 par son ex-filiale KSI. Ce centre a formé plus de 5000 personnes en 17 ans et accompagne aujourd'hui, en présentiel ou en ligne, 500 stagiaires par an.

Initialement conçu pour répondre au besoin de formation maritime lié à l'avènement du code ISPS notre centre de formation s'est adapté, au fil des ans, aux besoins nés de l'évolution du monde et de notre société : maritimisation de l'économie mondiale, accroissement de la menace terroriste et des cyberattaques, besoins grandissants de protection à tous les niveaux de la société.

D'une part, il continue à délivrer ses formations pour renforcer la sûreté, en particulier dans le domaine maritime et portuaire, tout en adaptant leurs contenus aux menaces émergentes. Il a développé une offre de formation à destination des états pour renforcer leurs compétences en gouvernance et surveillance maritime.

D'autre part, pour l'ensemble des acteurs de la société, il répond aux enjeux de la numérisation en proposant des solutions pour la cybersécurité et la protection des données tant professionnelles que personnelles, dans un contexte de renforcement d'exigences légales applicables à tous. C'est pourquoi GROUPE PRORISK propose un ensemble de formations en cybersécurité pour les responsables et utilisateurs des systèmes d'information.

Pour apporter la souplesse indispensable au calendrier des entreprises comme à celui des individus, nous avons innové en développant des formations modulaires accessibles à distance : dans un créneau de temps imparti, elles permettent aux utilisateurs, à partir d'une plateforme numérique, de choisir le moment pour suivre chaque module de la formation ciblée. Les formations dispensées génèrent des attestations de formation reconnues.

Le catalogue de formation du GROUPE PRORISK s'adresse tant aux institutionnels qu'aux organismes privés. Il contient deux volets distincts : la formation destinée au monde maritime et la formation en cybersécurité ouverte à tous les acteurs exposés à la menace cybercriminelle.

Pour chaque volet, GROUPE PRORISK propose des formations en présentiel et des formations à distance.

ILS NOUS FONT CONFIANCE



**Les formations peuvent avoir lieu en mer et dans toutes les villes et ports du monde.
Voici les différentes zones où nous avons déjà formé du personnel.**

NOS ACTIVITÉS

**Ingénierie
Conseil**

Formation

**Assistance
opérationnelle**



**Réponse aux
exigences du
code ISPS - OSH/RSO**

**Acteurs
de la
sûreté**

**Équipes et
encadrements
opérationnels**



**Sûreté maritime et
portuaire**



**Défense contre la
piraterie**

**Évaluation des
risques et
préconisation des
mesures**

**Agents privés de
protection des
navires**

**Déploiement des
équipes
embarquées**



**Appui aux projets
maritimes**

**Évaluation des
risques
Assistance MO**

**Management en
mer, et gestion de
crise**

**Équipes et
encadrement
opérationnels**



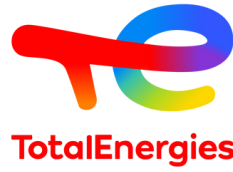
Cybersécurité

**Audit,
politique SSI
Application RGPD**

**Sensibilisation aux
personnels,
référents, managers**

**RSSI externe
DPO externe
Gestion de crise**

NOS CLIENTS



Port de
Port-Vendres



Ports Rade de Toulon





SÛRETÉ MARITIME ET PORTUAIRE

CSO (Company Security Officer) ASC (Agent de Sûreté de Compagnie)

OBJECTIF : manager la sûreté et la conformité ISPS au sein d'une compagnie maritime.



Compétences développées

- Évaluer les risques de sûreté sur les navires de la compagnie ;
- Superviser la réalisation des évaluations de sûreté des navires ;
- Superviser l'élaboration, la soumission aux fins d'approbation, la mise en œuvre et la tenue à jour des plans de sûreté de navire ;
- Diriger les audits internes ;
- Faciliter les vérifications initiales et ultérieures du navire par l'Administration ou l'organisme de sûreté reconnu ;
- Accroître la prise de conscience de la sûreté et la vigilance ;
- Superviser la formation.



Références

CODE ISPS Partie B, § 13.3, Model course OMI 3.20, arrêté du 5/12/2003.



Contenu

- Menaces contre le transport maritime ;
- Règlementation : convention SOLAS, code ISPS, directives OIT, réglementations européennes et françaises ;
- Visite d'installation portuaire ;
- Évaluation et plan de sûreté du navire ;
- Déclaration de sûreté (DoS) ;
- Les équipements et procédures de sûreté du navire ;
- Connaissance des engins dangereux (explosifs, etc.) ;
- Réaction en cas d'incident de sûreté ;
- Gestion de crise ;
- Exercices, formations et audits.

Formation en présentiel

DURÉE : 4 jours (32h)

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays

ÉVALUATION : quiz de fin de session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 75 % - pratique 25 %

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais

PRIX : 1350 € en inter-entreprise

Intra sur devis

Taux de satisfaction : 4,2/5 sur la période 2021-2022



SSO (Ship Security Officer) ASN (Agent de Sûreté de Navire)

OBJECTIF : manager la sûreté et la conformité ISPS à bord d'un navire.



Compétences développées

- Gérer et superviser la mise en œuvre d'un plan de sûreté du navire ;
- Évaluer le risque pour la sûreté, la menace et la vulnérabilité ;
- Procéder à des inspections régulières du navire pour garantir l'application et le maintien de mesures de sûreté appropriées ;
- Garantir que le matériel et les systèmes de sûreté, le cas échéant, sont utilisés correctement, mis à l'essai et étalonnés ;
- Encourager la prise de conscience de la sûreté et la vigilance.

Formation destinée aux personnes amenées à exercer les fonctions de SSO sur un navire soumis au code ISPS.



Références

CODE ISPS Partie B, § 13.1 et § 13.2, STCW 2010 Section A / Chapitre VI, Model course OMI 3.19, arrêté du 26/06/2008.



Contenu

- Menaces contre le transport maritime ;
- Règlementation : convention SOLAS, code ISPS, directives OIT, réglementations européennes et françaises ;
- Généralités sur la sûreté portuaire et les ZAR ;
- Évaluation de sûreté du navire ;
- Plan de sûreté du navire ;
- Déclaration de sûreté (DoS) ;
- Les équipements et procédures de sûreté du navire ;
- Explosifs, armes conventionnelles et non conventionnelles ;
- Réaction en cas d'incident de sûreté ;
- Responsabilités du capitaine et du SSO ;

Taux de satisfaction : 4,5/5 sur la période 2021-2022

Formation en présentiel

DURÉE : 3 jours (21h)

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest
ou Toulon et dans toute ville ou pays

ÉVALUATION : quiz de fin de session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 75 % - pratique 25 %

PRÉREQUIS : numéro de marin ;
visite médicale à jour

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et
anglais, conformément à la convention
STCW.

Enregistrement AMFORE

PRIX : 1000 € en inter-entreprise

Intra sur devis - Éligible au CPF

PFSO (Port Facility Security Officer) ASIP (Agent de Sûreté d'Installation Portuaire)

OBJECTIF : manager la sûreté et la conformité ISPS au sein d'une installation portuaire ou d'un port.



Compétences développées

- Évaluer les risques de sûreté sur l'installation portuaire ;
- Concevoir et superviser la mise en œuvre d'un plan de sûreté d'installation portuaire ;
- Superviser l'entraînement et les exercices ;
- Conduire des inspections de sûreté ;
- Animer la sûreté et renforcer la vigilance du personnel de l'installation portuaire ;
- Coordonner la mise en œuvre du plan de sûreté de l'installation portuaire avec le ou les agent(s) de sûreté compétents de la compagnie et du navire ;
- Coordonner son action avec les autorités publiques compétentes en matière de sûreté.

Formation destinée aux personnes employées comme PFSO au sein d'une installation portuaire soumise au code ISPS.



Références

CODE ISPS Partie B, § 18.1, Model course OMI 3.21, arrêté du 17/06/2004.



Contenu

- Menaces contre le transport maritime (y compris la cybermenace) ;
- Réglementation : convention SOLAS, code ISPS, directives OIT, réglementations européennes et françaises ;
- Visite, valuation de sûreté de l'installation portuaire ;
- Plan de sûreté de l'installation portuaire ;
- Déclaration de sûreté (DoS) ;
- Les équipements et procédures de sûreté de l'installation portuaire ;
- Explosifs, armes conventionnelles et non-conventionnelles ;
- Réaction en cas d'incident de sûreté ;
- Responsabilités du PFSO ;
- Gestion de crise ;
- Entraînements, formations, audits, visite d'une installation portuaire.

Taux de satisfaction : 4,3/5 sur la période 2021-2022

Formation en présentiel

DURÉE : 4 jours (32h)

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays

ÉVALUATION : quiz de fin de session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 75 % - pratique 25 %

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais

PRIX : 1350 € en inter-entreprise

Intra sur devis

DSD (Designated Security Duties)

Formation spécifique à la sûreté maritime

OBJECTIF : assurer les tâches de sûreté à bord d'un navire.



Compétences développées

- Assurer le maintien des conditions décrites dans le plan de sûreté du navire ;
- Reconnaître les menaces et les risques pour la sûreté ;
- Procéder à des inspections régulières du navire ;
- Utiliser de manière appropriée l'équipement et les systèmes de sûreté.

Formation destinée aux personnes désignées pour assurer des tâches spécifiques de sûreté sur un navire soumis au code ISPS.



Références

CODE ISPS Partie B, § 13.3, STCW 2010 Section A / Chapitre VI-6.2.



Contenu

- Menaces contre le transport maritime ;
- Piraterie, vols à mains armés et Best Management Practise (BMP5) ;
- Présentation du Code ISPS, des niveaux de sûreté, des procédures de notifications des incidents et documentation ISPS (dont DoS) ;
- Connaissance des plans de sûreté ;
- Procédures de contrôle, visite, surveillance, fouille et inspections non-intrusives ;
- Prescriptions relatives à la communication et aux entraînements ;
- Encadrement des passagers.



Formation en présentiel ou en ligne

DURÉE : 10 heures

LANGUE : français ou anglais en présentiel.
En français pour la formation en ligne.

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays. En ligne sur le site 360 E-Learning.

ÉVALUATION : quiz de fin de session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 75 % - pratique 25 %

PRÉREQUIS : numéro de marin ; visite médicale à jour

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais. Enregistrement AMFORE.

PRIX : 330 € en présentiel ou 270 € en ligne

Éligible au CPF

Taux de satisfaction : 4,3/5 sur la période 2021-2022

SA (Security Awareness)

Sensibilisation à la sûreté maritime

OBJECTIF : être vigilant face aux risques de sûreté à bord d'un navire.



Compétences développées

- Contribuer au renforcement de la sûreté maritime par une sensibilisation accrue ;
- Reconnaître les menaces pour la sûreté ;
- Comprendre la nécessité et les moyens de maintenir la vigilance de tous, par une prise de conscience du domaine de la sûreté.

Formation minimale de sûreté pour l'ensemble des marins embarqués sur un navire soumis au code ISPS.



Références

CODE ISPS Partie B, § 13.4, STCW 2010 Section A / Chapitre VI-6.1.



Contenu

- Définitions et vocabulaire d'usage ;
- Menaces contre le transport maritime ;
- Piraterie, vols à mains armées ;
- Présentation du Code ISPS, des niveaux de sûreté et des procédures de notifications des incidents ;
- Plan d'urgence ;
- Connaissance des articles prohibés en matière de sûreté maritime ;
- Prescriptions relatives à la communication et aux entraînements ;
- Nécessité de la vigilance.

Formation en présentiel ou en ligne

DURÉE : 5 heures

LANGUE : français ou anglais en présentiel. En français pour la formation en ligne.

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays. En ligne sur le site 360 E-Learning.

ÉVALUATION : quizz de fin de session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 100 %

PRÉREQUIS : numéro de marin et visite médicale à jour

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et anglais. Enregistrement AMFORE.

PRIX : 200 € en présentiel ou 190 € en ligne

Éligible au CPF

Taux de satisfaction : 4,8/5 sur la période 2021-2022

Formation ISPS - 18.2

Personnel des installations portuaires chargé des tâches spécifiques de sûreté

OBJECTIF : assurer les tâches de sûreté au sein d'une installation portuaire.



Compétences développées

- Assurer le maintien des conditions décrites dans le plan de sûreté de l'installation portuaire ;
- Reconnaître les menaces et les risques pour la sûreté liés au site ;
- Procéder à des inspections régulières du site ;
- Utiliser de manière appropriée l'équipement et les systèmes de sûreté dédiés à l'installation portuaire.

Formation destinée aux agents se voyant confier des tâches spécifiques de sûreté au sein d'installations portuaires soumises au code ISPS.



Références

CODE ISPS Partie B, § 13.4, STCW 2010 Section A / Chapitre VI-6.1.



Contenu

- Menaces contre la sûreté des ports ;
- Présentation du Code ISPS, des niveaux de sûreté et des procédures de notifications des incidents ;
- Connaissance des plans de sûreté ;
- Connaissance élémentaire du code IMDG (produits dangereux) ;
- Procédure de contrôle, visites, surveillance, fouille physique et inspections non-intrusives ;
- Connaissance des articles prohibés en matière de sûreté maritime ;
- Prescriptions relatives à la communication et aux entraînements.

Formation en présentiel ou en ligne

DURÉE : 10 heures

LANGUE : français

LIEU : dans tout port ou pays en présentiel.
Sur le site 360 E-Learning pour la formation en ligne.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 75 % - pratique 25 %

ÉVALUATION : quizz de fin de session

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais

PRIX : 330 € en présentiel ou 270 € en ligne

Intra sur devis

Taux de satisfaction : 4,2/5 sur la période 2021-2022

Formation ISPS - 18.3

Sensibilisation à la sûreté portuaire

OBJECTIF : être vigilant face aux risques de sûreté au sein d'une installation portuaire.



Compétences développées

- Contribuer au renforcement de la sûreté portuaire par une sensibilisation accrue.
- Reconnaître les menaces pour la sûreté du site.
- Comprendre la nécessité et les moyens de maintenir la vigilance de tous.

Formation destinée à l'ensemble du personnel des ports et installations portuaires soumises au code ISPS.



Références

CODE ISPS Partie B, § 18.3, IMO MSC1/ Circulaire 1341 du 27 mai 2010.



Contenu

- Menaces contre la sûreté des ports ;
- Présentation du Code ISPS, des niveaux de sûreté et des procédures de notifications des incidents ;
- Connaissance des plans de sûreté ;
- Connaissance des articles prohibés en matière de sûreté maritime ;
- Prescriptions relatives à la communication et aux entraînements ;
- Nécessité de la vigilance de tous.

Formation en présentiel ou en ligne

DURÉE : 4 heures

LANGUE : français ou anglais en présentiel. Et en français pour la formation en ligne.

LIEU : dans tout port ou pays. Sur la plateforme 360 E- learning pour la formation en ligne.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 100 %

ÉVALUATION : quizz de fin de session

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais

PRIX : 200 € en présentiel ou 190 € en ligne

Taux de satisfaction : 4,6/5 sur la période 2021-2022

ACVS - Agent chargé des visites de sûreté préalables à l'accès aux zones d'accès restreint des ports

OBJECTIF : assurer les visites et contrôle de sûreté au sein d'une installation portuaire.



Compétences développées

- Connaître l'environnement portuaire ;
- Connaître les règles de déontologie des visites de sûreté et la réglementation afférente aux agents de sûreté ;
- Comprendre les exigences imposées par le code ISPS, les problèmes de sûreté du point de vue de l'installation portuaire.
- Effectuer les contrôles d'accès, de personnel et de véhicules.

Destinée aux personnels effectuant des visites de sûreté préalable à l'accès aux ZAR .



Références

France Arrêté du 23 septembre 2009, Articles R.321-31 & R.321-32 du code des ports.



Contenu

- **Module 1 :**
 - Connaissance de l'environnement maritime et cadre d'emploi de l'agent de sûreté, le code ISPS et la réglementation.
- **Module 2 :**
 - Déontologie des visites de sûreté ;
 - Palpation de sécurité ;
 - Emploi des équipements portables de détection de masse magnétique ;
 - Emploi des équipements de détection de trace d'explosif ;
 - Technique de fouille des véhicules, mise en pratique.

Taux de satisfaction : 4,2/5 sur la période 2021-2022



Formation en présentiel

DURÉE : 21 heures
(module 1 : 7 heures, module 2 : 14 heures)

LANGUE : français ou anglais

LIEU : Brest, Toulon, ou dans tout port

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 60 % - pratique 40 %

ÉVALUATION : quizz à l'issue de la formation - validation en pratique de l'acquisition des méthodes de contrôle

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : une attestation individuelle de formation est délivrée conformément à la circulaire citée en référence.

PRIX : Intra sur devis

Auditeur interne sûreté pour les navires et les installations portuaires

OBJECTIF : réaliser un audit de sûreté et de conformité ISPS au sein d'une compagnie maritime ou d'une installation portuaire.



Compétences développées

- Connaître la pratique de la sécurité et de la sûreté au sein des compagnies maritimes ;
- Conduire simultanément les audits internes ISM et ISPS pour optimiser les coûts ;
- Mettre en œuvre la méthodologie d'audit ;
- Connaître les exigences réglementaires ;
- Éviter les conflits entre les exigences de sûreté et de sécurité à bord des navires ou au sein des installations portuaires.

Formation destinée aux responsables d'audits internes sur les navires ou au sein des installations portuaires.



Références

CODE ISM § 12.1, ISO 19011-2002, Code ISPS Partie A / § 9.4.8 & 12.2.5.



Contenu

- Concepts basiques de sécurité et de sûreté ;
- Exigences principales des codes ISM et ISPS ;
- Les différents types d'exigences : Flag States, Port States et autres (IMO, PSC, etc.) ;
- Types d'audits et étapes basiques de préparation d'un audit ;
- Planning, conduite et d'audit ;
- Norme ISO19011 « Lignes directrices pour l'audit de systèmes de management ;
- L'expérience d'audits internes des systèmes de management SSE de différents terminaux dans le monde.
- Cas Pratiques.

Taux de satisfaction : mesure en cours

Formation en présentiel

DURÉE : 1 jour et demi (10 heures)

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest et dans toute ville ou pays

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 70 % - pratique 30 %

ÉVALUATION : quizz de fin de session

PRÉREQUIS : certificat CSO ou SSO ou PFSO recommandé

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais

PRIX : 700 € en inter-entreprise



DÉFENSE CONTRE LA PIRATERIE

Prévention des actes de piraterie et des attaques à main armée

OBJECTIF : préparer un navire face à la menace de piraterie maritime.



Compétences développées

- Connaître le mode opératoire des pirates, les armes utilisées et leur puissance ;
- Savoir évaluer les risques d'un navire ;
- Mettre en place un dispositif matériel pour ralentir, voire interdire la montée à bord des pirates ;
- Organiser et mettre en action un dispositif de protection de l'équipage lors d'une attaque ;
- Comment réagir lorsque des pirates sont à bord ou lorsque le navire et les marins sont pris en otage ;
- Connaître, alerter et rendre compte aux organismes dédiés à la protection des navires marchands présents dans la zone.



Références

OMI—Model course 3.23 : Action to be taken to prevent acts of piracy and armed robbery.



Contenu

- Rappel historique sur la lutte contre la piraterie maritime ;
- Mode opératoire des pirates ;
- Cadre juridique et légitime défense ;
- Circulaires OMI ;
- Étude sur l'évaluation des risques d'un navire ;
- Organisation de la protection à bord (BMP4) ;
- Moyens de communication et d'alerte ;
- Étude d'un cas concret.

Formation en présentiel

DURÉE : 1 jour (7h)

LANGUE : français ou anglais

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 80 % - pratique 20 %

ÉVALUATION : quizz de fin de session

PRÉREQUIS : numéro de marin

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français

PRIX : 350 € en inter-entreprise

Taux de satisfaction : 4,6/5 en 2021

Dirigeants des entreprises privées de protection des navires

OBJECTIF : appliquer la réglementation dans la direction d'une entreprise privée de protection des navires.



Compétences développées

- Maîtriser les notions essentielles du droit international de la mer ;
- Disposer de connaissances sur la piraterie maritime, la législation internationale afférente, les principes de défense des navires (BMP) et les conditions attachées à la légitime défense (droit pénal) ;
- Disposer de la connaissance des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'emploi des APPN, lois, décrets et arrêtés, code de la sécurité intérieure, code des transports, code pénal ;
- Éthique et déontologie.

Module juridique de la formation des gardes embarqués, exigé pour futurs dirigeants des entreprises privées de protection des navires.



Références

Arrêté ministériel de l'écologie et du développement durable du 7 janvier 2015, Loi française n°2014-742 du 1 juillet 2014.



Contenu

- Environnement maritime ;
- Droit international de la mer ;
- Conditions d'accès à la profession ;
- Législation française sur les armes (acquisition, détention, transport) ;
- Droit pénal ;
- Statut, au regard du droit du travail, des APPN ;
- Articles du code pénal relatifs à l'usage de la force et à la défense des personnes et des biens ;
- Démarche éthique et déontologique de la profession ;
- Meilleures pratiques de gestion relative à la protection contre la piraterie.

Taux de satisfaction : 4/5 en 2021

Formation en présentiel

DURÉE : 2 jours

LANGUE : français

LIEU : Brest

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 100%

ÉVALUATION : quizz de fin de session

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français

PRIX : 700 € en inter-entreprise

Intra sur devis

Agents Privés de Protection des Navires (APPN)

OBJECTIF : protéger les navires contre les attaques de pirates en mer.



Compétences développées

- Réagir face à des situations d'urgence à bord des navires ;
- Mettre en œuvre les dispositions du Plan de Sûreté du Navire et apporter des compétences pour renforcer le navire ;
- Connaître le contexte juridique et réglementaire lié à la lutte anti-piraterie ;
- Mettre en œuvre en toute sécurité des armes à bord d'un navire ;
- Apporter les premiers soins en situation de combat ;
- Acquérir et mettre en pratique les règles d'utilisation de la force (RUF) ;
- Inclut DSD, module juridique et familiarisation à la sécurité.



Références

Loi française n°2014-742 du 1 juillet 2014, Arrêté ministériel de l'écologie et du développement durable du 7 janvier 2015, Référence inventaire CNCP 721.



Contenu

- Renforcement de la sûreté maritime ;
- Législation relative à l'emploi des APPN (aptitude professionnelle) ;
- Droit international ;
- La piraterie maritime, course OMI3.23 ;
- Intégration dans l'environnement maritime ;
- L'APPN à bord ;
- Veille radar sur simulateur ;
- Procédures radio ;
- Aptitude à réagir face aux situations ;
- Secourisme de combat ;
- Mécanisation des procédures.

Taux de satisfaction : 4,6/5 en 2021

Formation en présentiel

DURÉE : 10 jours

LANGUE : français

LIEU : Brest

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 50 % - pratique 50 %

ÉVALUATION : quiz écrit de fin de chaque module théorique - validation exercice à l'issue de module pratique

PREREQUIS : maniement des armes d'infanterie, Secourisme (attestation)

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : formation APPN (France), PCASP (OMI), DSD (STCW2010), familiarisation à la sécurité (STCW2010), Capacity to Prevent Acts of Piracy and Armed Robberys (OMI), Ba- sic Combat Rescue Training (équivalent au TCCC level 1)

PRIX : 2800 € en inter-entreprise



Recyclage de la compétence « emploi de l'arme en dotation »

OBJECTIF : utiliser son arme de dotation à bord d'un navire.



Compétences développées

- Disposer de la connaissance des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'emploi des APPN, lois, décrets et arrêtés, code de la sécurité intérieure, code des transports, code pénal ;
- Maîtriser les caractéristiques et les conditions d'emploi de l'armement spécifique à la lutte contre la piraterie ;
- Mettre en œuvre en toute sécurité l'armement de dotation.

Recyclage quinquennal des agents privés de protection des navires conformément à la réglementation en vigueur.



Références

Loi française n°2014-742 du 1 juillet 2014, Arrêté ministériel de l'écologie et du développement durable du 7 janvier 2015



Contenu

- Armes (acquisition, détention, transport) ;
- Manipulation d'armes de type fusil d'assaut 5.56 et 7.62 : montage, démontage, entretien, réglages, réactions face aux incidents ;
- Fondamentaux de tir : mesures de sécurité, positions stables ;
- Tir en position et en déplacement ;
- Gestion des armes et munitions.

Formation en présentiel

DURÉE : 1 jour

LANGUE : français

LIEU : Bretagne

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
pratique 100 %

ÉVALUATION : validation tir en stand

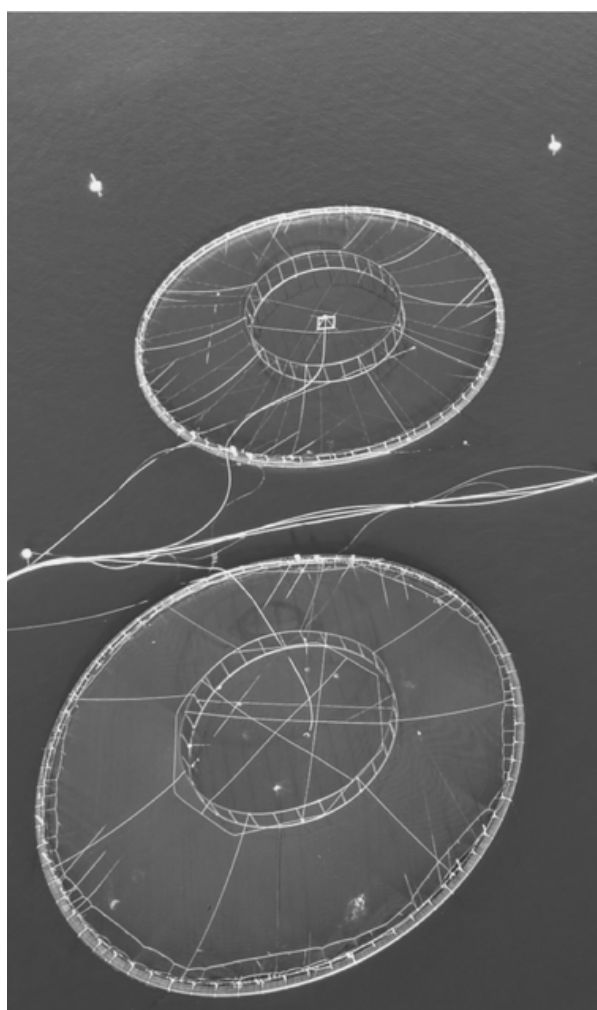
PRÉREQUIS : carte professionnelle d'APPN délivrée par le CNAPS

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : attestation de formation et à l'emploi de l'armement de dotation de la protection privée des navires délivrée à l'issue de la formation.

PRIX : 350 € en inter-entreprise

Taux de satisfaction : mesure réalisée dans le cadre de la formation APPN



FORMATION MARITIME - APPUI AUX PROJETS MARITIMES



Familiarisation en matière de sécurité maritime

OBJECTIF : appliquer les règles élémentaires de sécurité à bord d'un navire.



Compétences développées

- S'orienter à bord ;
- Interpréter la signalisation du bord par une familiarisation à la convention SOLAS, aux codes IMDG et ISM ;
- Réagir au départ d'un incendie et en cas d'homme à la mer ;
- Comportement en cas d'évacuation du navire.

Certification minimale nécessaire pour embarquer sur un navire de commerce.



Références

Code ISPS Partie B / § 13.4, STCW 2010 Section A VI.6, OMI Model Course 3.27.



Contenu

- Communication à bord ;
- Compartimentage, portes étanches et coupe feux ;
- Convention SOLAS ;
- Symboles, indications et signaux d'alarme ;
- Lutte contre les incendies ;
- Réactions en cas d'hommes à la mer ;
- Evacuation du navire ;
- Urgences médicales ;
- Entraînements & manuels d'instruction ;
- Organisation du sauvetage en mer.

Formation en présentiel

DURÉE : 1 jour

LANGUE : français ou anglais

LIEU : Brest, Toulon ou tout autre ville ou pays

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 75 % - pratique 25 %

ÉVALUATION : quiz de fin de session

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : attestation individuelle de formation en français et en anglais fournie à l'issue de la formation.

PRIX : 350 € en inter-entreprise

Taux de satisfaction : 4/5 en 2021

Initiation au Code ISM et aux responsabilités de DPA

OBJECTIF : piloter la conformité avec le code ISM de l'OMI et assurer les fonction de personne désigné pour cet objectif (DPA).



Compétences développées

- Être acteur de la mise en œuvre de l'ISM à bord ou à terre ;
- Comprendre un système de gestion de la sécurité (SMS) ;
- Appréhender les aspects opérationnels et techniques de la gestion de la sécurité ;
- Être en mesure de détecter les non-conformités et les notifier ;
- Comprendre la finalité des audits de sécurité ;
- Faire appliquer le code ISM.

Formation destinée aux personnes désignées à terre pour la sécurité (DPA).



Références

IMO MSCMEPC.7/Circulaire du 9 Octobre 2007.
Décret du 29 avril 2016



Contenu

- Présentation de la sécurité maritime ;
- Présentation du code ISM ;
- Appréhender les aspects opérationnels et techniques de la gestion de la sécurité ;
- Application de la politique privée (SMS) ;
- Présentation des visites et audits ;
- Procédures et application opérationnelle ;
- Convention de facilitation du transport maritime : FAL ;
- Procédure de contrôle des navires par l'état du port ;
- Utilisation des outils liés au code ISM ;
- Etude sur le retour d'expérience des cas de non conformité.

Taux de satisfaction : 4,5/5 en 2021/2022

Formation en présentiel

DURÉE : 3 jours

LANGUE : français

LIEU : Brest, Toulon ou tout autre ville ou pays

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 75 % - pratique 25 %

ÉVALUATION : quiz de fin de session

PRÉREQUIS : Diplôme maritime

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : attestation individuelle de formation en français et en anglais fournie à l'issue de la formation.

PRIX : Intra-entreprise sur devis





Crowd management et Direct service to pax (Personnels servant à bord des navires à passagers)

OBJECTIF : encadrer une foule dans une situation d'urgence, localiser le matériel de sécurité et communiquer avec les passagers.



Compétences développées

- Savoir encadrer une foule dans une situation d'urgence, localiser le matériel essentiel de sécurité à bord ;
- Communiquer avec les passagers ;
- Faire la démonstration de l'utilisation des brassières de sauvetage.



Références

Règle V/2§7 Code STCW section A-V/2 § 3 - Règle V2§5 Code STCW section A-V/2 § 1 - Règle V/2§5 Code STCW section A-V/2.2 (Service direct to pax) - DAM Arrêté du 6 mai 2014 du MEDDE - Modules 1 et 2



Contenu

- Formation en matière de sécurité pour le personnel assurant directement un service aux passagers dans les locaux réservés aux passagers ;
- Formation à l'encadrement des foules ;
- Engins de sauvetage et plan de lutte ;
- Aide aux passagers ;
- Procédures de rassemblement ;
- Phrases type (en français, anglais, italien) ;
- Limitations du navire ;
- Communication.

Formation en ligne

DURÉE : 4 jours pour réaliser 5 heures d'activités

LANGUE : français

SITE : 360 E-learning

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 50% - pratique 50%

ÉVALUATION : Quizz et test pratique

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : attestation individuelle de formation en français et en anglais est fournie à l'issue, conformément à la convention STCW.
Enregistrement AMFORE

PRIX : 190 €
Intra-entreprise sur devis

Éligible au CPF

Taux de satisfaction : nouveau parcours



CYBERSÉCURITÉ



Sensibilisation à la cybersécurité

OBJECTIF : être vigilant face aux risques de cyberattaque.



Compétences développées

- Connaître les enjeux de sécurité des SI ;
- Comprendre la logique de risque en cybersécurité ;
- Connaître les méthodes employées par les acteurs malveillants et les cyberattaquants (informatique, actions physiques, manipulation des membres) ;
- Appliquer les règles d'hygiène informatique ;
- Réagir en cas d'urgence.



Références

Guide d'hygiène informatique de l'ANSSI – édition 2017 ;
Référentiel pédagogique du Service de l'Information, Stratégique et de la Sécurité Economique (SISSE).



Contenu

Heure 1 - Enjeux de cybersécurité du monde naval :

- Systèmes d'information maritimes et industriels ;
- Evaluation des impacts sur la sécurité et la sûreté maritime ;
- Scénarios type ;
- Environnement juridique ;
- Normes applicables en général et dans le milieu naval.

Heure 2 - Panorama des menaces :

- La cybercriminalité : moyens et objectifs, vulnérabilités, menace, attaque, typologie des tactiques malveillantes ;
- Ingénierie sociale – environnement international ;
- Vulnérabilités du navire : aujourd'hui et demain ;
- Évaluation de la probabilité.

Heure 3 - Hygiène informatique :

- Maîtriser les systèmes intégrés et périphériques ;
- Mettre à jour les configurations en sécurité ;
- Surveiller la sous-traitance et la maintenance ;
- Fiabiliser les contrôles d'accès ;
- Réagir en cas d'urgence.

Formation en ligne et en présentiel

DURÉE : 3 heures

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest, Toulon et dans toute ville ou pays. Ou sur la plateforme 360 E-Learning pour la formation en ligne.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 80 % - pratique 20 %

ÉVALUATION : quiz en fin de chaque module

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français

PRIX : 150 € en inter-entreprise
450 € en intra-entreprise

Taux de satisfaction : 4,3/5 sur la période 2021-2022

Management de la cybersécurité pour TPE/PME

OBJECTIF : organiser et piloter la cybersécurité dans son organisation.



Compétences développées

- Maîtriser les enjeux de cybersécurité pour l'entreprise ;
- Conduire une analyse de risques ;
- Identifier et utiliser les modes de protection des informations sensibles sur les différents réseaux ;
- Rédiger la politique SSI et la charte informatique ;
- Animer la cybersécurité ;
- Impliquer les collaborateurs ;
- Réagir et résister en cas d'incident.

Formation destinée aux collaborateurs souhaitant devenir référent en cybersécurité dans leur entreprise ou service.



Références

Référentiel pédagogique du Service de l'Information, Stratégique et de la Sécurité Economique (SISSE) - Tronc commun.



Contenu

- Enjeux et définitions en cybersécurité ;
- Typologie de la cybercriminalité ;
- Panorama des menaces et des attaques ;
- Aspects juridiques ;
- Élaboration d'une réponse globale par la définition de la politique de cybersécurité ;
- Analyse des risques ;
- Principes d'hygiène informatique ;
- Réactions en cas d'incidents ;
- Maîtrise de l'image et de la communication ;
- Évaluation de l'organisation interne ;
- Réactions en cas de cyberattaque.

Taux de satisfaction : 4/5 sur la période 2021/2022

Formation en présentiel

DURÉE : 1 jour - 8 heures

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest, Toulon et dans toute ville ou pays

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 70 % - pratique 30%

ÉVALUATION : Quiz en fin de session

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français

PRIX : 700 € par stagiaire en inter-entreprise
1 600 € par groupe en intra-entreprise

Le RGPD dans les TPE/PME

OBJECTIF : piloter la conformité avec le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) au sein d'une TPE/PME.



Compétences développées

- Comprendre les obligations liées au Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles (RGPD) ;
- Déployer et entretenir la conformité de son organisation avec le RGPD ;
- Élaborer, mettre en œuvre et entretenir les mesures de cybersécurité dans le cadre de la protection des données personnelles.

Formation destinée aux personnes désignées comme déléguées à la protection des données dans le cadre de la mise en œuvre du RGPD.



Références

Guide d'hygiène informatique de l'ANSSI, règlement européen pour la protection des données personnelles.



Contenu

- Principes généraux de la protection des données personnelles ;
- Présentation du règlement et de la législation française ;
- Respect des droits des personnes ;
- Évaluation des risques pour les données ;
- Processus de mise en conformité ;
- Typologie des menaces sur les données ;
- Politique de protection des données ;
- Hygiène informatique ;
- Réaction en cas d'incident.

Taux de satisfaction : 4,4/5 sur la période 2021-2022

Formation en présentiel

DURÉE : 2 jours

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest, Toulon et dans toute ville

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 70 % - pratique 30 %

ÉVALUATION : quiz en fin de chaque module

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français

PRIX : 700 € en inter-entreprise
Intra-entreprise sur devis

LE RGPD DANS LE DOMAINE SCOLAIRE

OBJECTIF : piloter la conformité avec le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) au sein d'un établissement scolaire.



Compétences développées

- Comprendre les obligations liées d'un établissement scolaire avec le Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles (RGPD) ;
- Cartographier les traitements de données de l'établissement scolaire ;
- Gérer les spécificités liées à l'établissement : mineurs, enseignants, situation médicale des enfants, logiciels métiers ;
- Informer les parents et répondre aux demandes d'exercice de droits ;
- Élaborer, mettre en œuvre et entretenir les mesures de cybersécurité de l'établissement dans le cadre de la protection des données personnelles.



Références

Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, Guide d'hygiène informatique de l'ANSSI, Bulletin Officiel n°24 du 16 juin 2005 de l'Education Nationale.



Contenu

- Information des parents, enseignants et salariés ;
- Gestions des prestataires ;
- Analyse d'impact sur la vie privée (PIA) ;
- Expression des droits – incidents ;
- Enjeux et menaces de cybersécurité ;
- Hygiène informatique ;
- Retour d'expérience.

Formation en présentiel

DURÉE : 2 jours

LANGUE : français

LIEU : Brest

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 70 % - pratique 30 %

ÉVALUATION : quiz en fin de chaque module

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français

PRIX : (négociés avec OPCA-LIA)
700 € par stagiaire en inter-entreprise
1 600 € par groupe en intra-entreprise

Taux de satisfaction : non calculé en 2022

MENTORING DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

OBJECTIF : piloter la conformité avec le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) au sein d'une TPE/PME.



Compétences développées

- Comprendre et mettre en œuvre les principes généraux du RGPD ;
- Rédiger une fiche de traitement ;
- Rédiger et déployer les mentions légales ;
- Connaître les spécificités de certains traitements ;
- Communiquer avec les sous-traitants ;
- Définir les exigences de sécurité ;
- Évaluer les risques.



Références

Guide d'hygiène informatique de l'ANSSI, règlement européen pour la protection des données personnelles.



Contenu

- Un diagnostic des compétences ;
- Une période d'accompagnement pour la maîtrise des actions de mise en conformité ;
- Un atelier Analyse des Risques.

Formation en présentiel

DURÉE : 2 jours

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest, Toulon et dans toute ville ou pays

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Pratique personnalisée 100 %

ÉVALUATION : pratique

PRÉREQUIS : Être désigné comme Délégué à la Protection des Données ou référent dans son organisme. Connaître le fonctionnement de son organisme et de son système d'information.

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français

PRIX : 700 € en inter-entreprise
1600 € en intra-entreprise

Taux de satisfaction : non calculé en 2022



CYBERSÉCURITÉ DANS LE MONDE MARITIME

Management de la cybersécurité en monde maritime

OBJECTIF : piloter la cybersécurité au sein d'une compagnie maritime.



Compétences développées

- Maîtriser les enjeux de cybersécurité pour le navire ou les infrastructures portuaires ;
- Conduire l'analyse des risques de cyberattaque ;
- Identifier et mettre en place les procédures de protection adaptée sur les réseaux sensibles ;
- Intégrer de la cybersécurité dans la sûreté maritime
- Responsabiliser les collaborateurs
- Réagir et résister en cas d'incident.



Références

Guides cyber de la DAM, Référentiel Pédagogique du Service de l'Information, Stratégique et de la Sécurité Économique (SISSE).



Contenu

- Impact sur les activités maritimes ;
- Typologie de la cybercriminalité ;
- Panorama des menaces et des attaques ;
- Cartographie des risques cyber ;
- Aspects juridiques ;
- Vulnérabilités spécifiques ;
- Risques sur les systèmes d'informations à intégrer selon l'approche ISPS, dans les plans de sûreté ;
- Élaboration de la politique cyber ;
- Principes d'hygiène informatique appliqués aux navires et aux ports ;
- Ressources documentaires ;
- Diffusion des bonnes pratiques.

Formation en présentiel

DURÉE : 1 jour

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest, Toulon et dans toute ville ou pays

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 70 % - pratique 30 %

ÉVALUATION : quiz en fin de parcours

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français

PRIX : 350 € en inter-entreprise
1200 € en intra-entreprise

Taux de satisfaction : changement de format en 2022

Management général de la cybersécurité pour les activités maritimes

OBJECTIF : organiser et piloter la cybersécurité dans un projet ou une organisation à vocation maritime.



Compétences développées

- Comprendre, appliquer et animer une politique globale de cybersécurité pour contribuer à la protection et la résilience, en cohérence avec les exigences ISPS et ISM ;
- Des systèmes d'informations vitales d'une compagnie maritime ou d'un navire ;
- Des systèmes mis en œuvre sur les navires et plateformes maritimes.



Références

Circulaire 428 de l'OMI ;
 Guide d'hygiène informatique de l'ANSSI – édition 2017
 Guide de protection des navires de la DAM et de l'ANSSI – édition septembre 2016 ;
 Guide « Renforcer la protection du navire » - DAM/ANSSI – édition janvier 2017



Contenu

- Enjeux de cybersécurité du monde naval ;
- Panorama des menaces ;
- Défense en profondeur ;
- Hygiène informatique ;
- Gestion et organisation de la cybersécurité ;
- Mesures de cyberdéfense.

Formation en présentiel

DURÉE : 1 jour

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest, Toulon et dans toute ville ou pays

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
 magistral 70 % - pratique 30 %

ÉVALUATION : quiz en fin de parcours

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français

PRIX : 350 € en inter-entreprise
 1200 € en intra-entreprise

Taux de satisfaction : non calculé en 2022



INSCRIPTION

- 1 - S'inscrire sur le site internet du GROUPE PRORISK ou par mail (indiquer le n° de marin si nécessaire).
- 2 - Renvoyer la convention et le devis signés par mail.
- 3 - Payer par virement bancaire (envoi de la preuve du virement) ou envoi de chèque par courrier (à l'ordre de GROUPE PRORISK, à adresser 7 Rue Commandant Malbert - 29200 Brest). Le paiement devra se faire en amont de la formation pour les paiements individuels.
- 4 - Envoi d'un message par le GROUPE PRORISK au stagiaire avec les instructions qui lui rappellent le fonctionnement, puis un lien de connexion individuel du site de formation.



FONCTIONNEMENT (site 360 LEARNING)

- 1 - La formation est composée de plusieurs modules (une vidéo et une série de questions).
- 2 - Chaque module est suivi par une auto-évaluation qui permet au stagiaire de vérifier qu'il a assimilé le contenu.
- 3 - Bien remplir le questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation.
- 4 - GROUPE PRORISK valide la formation (validation sur Amfore si nécessaire) et envoie par mail et/ou courrier à la compagnie et/ou au stagiaire l'attestation de formation.

En cas de problème, contacter le GROUPE PRORISK via une messagerie instantanée du site « 360 Learning ». En cas de problème technique, contacter l'instructeur référent du GROUPE PRORISK dont le téléphone se trouve à votre disposition sur la plateforme.

PARCOURS DE FORMATION À LA CARTE

ÉTAPES

LIVRABLES

Étape 1 :

Analyse du besoin

Analyse du projet et des missions confiées aux personnels à former.



Référentiel des compétences à acquérir.

Étape 2 :

Ingénierie du parcours

Élaboration du parcours de formation théorique, pratique et des évaluations nécessaires à l'acquisition des compétences.



Proposition de contrat pédagogique et financier.

Étape 3 :

Conception des cours

Construction des cours : séquences pédagogiques, ateliers pratiques, supports de cours, évaluations.



Dossiers pédagogiques et supports de cours selon le contrat de propriété intellectuelle.

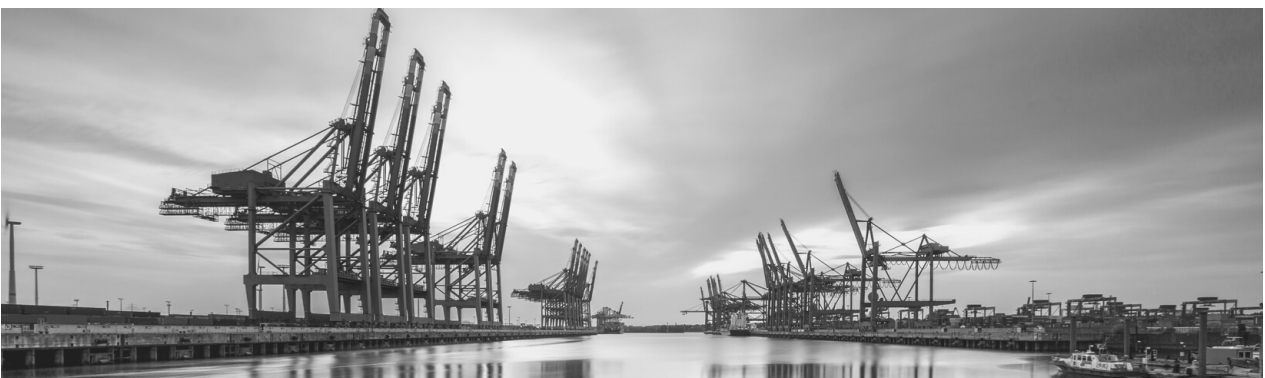
Étape 4 :

Réalisation du stage

Exécution des parcours de formations définis dans le cadre du contrat pédagogique et financier établi pour notre prestation.



Bilan de formation et analyse de la satisfaction client.



| BILAN QUALITÉ 2022

ÉLÉMENTS "STATISTIQUES" :

- Nombre de sessions organisées : 60 heures
- Nombre de stagiaires formés : 185 heures
- Nombre d'heures délivrés par instructeur : 700 heures
- Nombre d'heures suivies par les stagiaires : 3 200 heures

ÉLÉMENTS "QUALITÉ" :

Nombre d'instructeurs : 12 dont 2 recrutés en 2022

30 % de nos formations se font en ligne sur la plateforme collaborative "360 Learning"

Chaque session de formation fait l'objet d'une évaluation à chaud selon la grille de 1 à 5 selon trois critères :

- qualité des services ;
- objectifs de la formation ;
- qualité des séances ;

Selon le barème suivant : 1 : insuffisant, 2 : pas satisfaisant, 3 : satisfaisant, 4 : bon, 5 : très bon.

La moyenne des évaluations des sessions 2022 se situe à 4,5/5 sur l'ensemble des critères.

GROUPE PRORISK fait évoluer ses cours après analyse des propositions des stagiaires.

Chaque session fait l'objet d'un questionnaire de satisfaction à froid auprès des organisations qui emploient les stagiaires. Il ressort de ces questionnaires que les formations délivrées par GROUPE PRORISK correspondent aux besoins.

Nos formations n'ont fait l'objet d'aucune réclamation en 2022.

La certification qualité QUALIOP1 a été acquise le 3 décembre 2020 à la suite de l'audit conduit dans nos locaux le 13 novembre 2020 par BUREAU VERITAS.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRINCIPE GÉNÉRAL

Toute prestation de formation réalisée par GROUPE PRORISK fait l'objet d'une convention préalable proposée au client : entreprise ou stagiaire individuel.

Il existe deux types de sessions :

- Les sessions inter-entreprises, présentes dans le calendrier de formation, pour lesquelles les coûts sont déterminés individuellement pour chaque stagiaire.
- Les sessions intra-entreprises, organisées pour une entreprise donnée pour lesquelles les conditions financières peuvent varier selon le lieu, l'urgence et l'accord commercial trouvé avec le client.

Dans tous les cas, la convention précise les points mentionnés ci-dessous.

Protection des données personnelles :

GROUPE PRORISK a établi un registre des activités de traitement qui répertorie les mesures prises en application de l'article 5 du RGPD.

GROUPE PRORISK a déclaré un DPD auprès de la CNIL.

Accès handicapé :

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Cependant, il faut le préciser lors de l'inscription.

SCHÉMA DIRECTEUR DE LA CONVENTION

Article 1 : Il présente l'objet de la convention.

Article 2 : Il présente la nature et les caractéristiques de l'action de formation.

Article 3 : Il précise le prix de la prestation et les conditions d'acquittement de la facture.

Article 4 : La présente convention est conclue pour la durée du stage indiqué ci-dessus. Elle doit être signée et réceptionnée par GROUPE PRORISK avant le début du stage.

Article 5 : En cas d'annulation du stage par le stagiaire, si cette annulation a lieu moins de 7 jours avant la date prévue de début du stage, une facture représentant 15% du montant du stage serait émise pour couverture des frais de gestion.

Article 6 : Les différends résultant de l'application de la présente convention seront soumis à l'appréciation des tribunaux compétents de Toulon.

Pour certaines formations, un article précise les dates de clôture d'inscription définitive.

TARIFS

Les prix de participation aux sessions inter-entreprises s'appuie sur un tarif individuel journalier de base, compris entre 200€ et 500€, par stagiaire établi selon le niveau de l'animation .

Les sessions intra-entreprises ou les inscriptions groupées font l'objet d'une proposition commerciale spécifique.

Dans tous les cas, il convient de nous contacter par mail ou par téléphone pour connaître le tarif précis selon la nature de votre besoin.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

SAS au capital de 400 000 €

Siret : 799 322 169 000 27

Déclaration d'activité de formation auprès de la
DIRRECTE BRETAGNE enregistré sous le numéro
53290916629

FORMACODE : 42854

Spécialité de formation NSF : 344.t

Organisme de formation agréé par le Directeur
Inter Régional de la Mer.



Coordonnées

GROUPE PRORISK
Siège social
7, rue Commandant
Malbert
29200 Brest - France

www.groupe-prorisk.com
contact@groupe-prorisk.com
Tel : 02-98-44-20-28